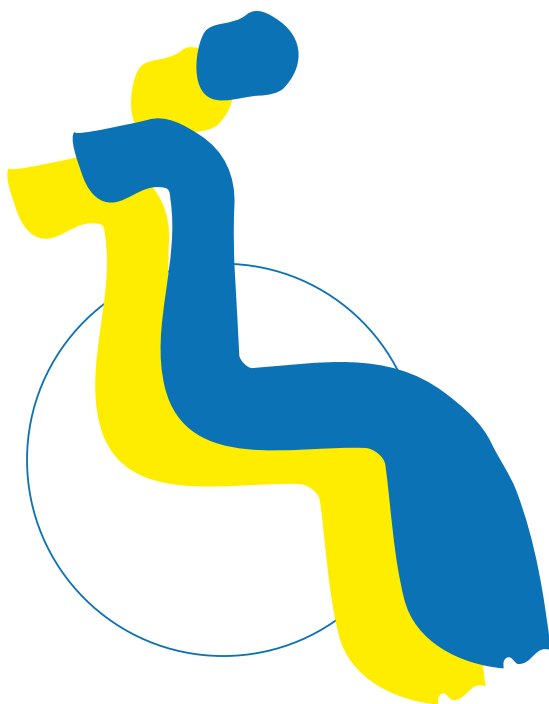


RAPPORT ANNUEL

F O Y E R



HANDICAP

2010

## **Foyer Handicap / membres du Comité Exécutif**

Daniel Jeanneret	Président
Michel Bogdanski	Vice-Président
Daniel Surdez	Trésorier
Aline Sermet	Secrétaire
Béatrice Bois	Membre
Marina Giovannini	Membre

## **Membres du Conseil de Fondation**

Daniel Jeanneret	Président
Michel Bogdanski	Vice-Président
Daniel Surdez	Trésorier
Aline Sermet	Secrétaire
Béatrice Bois	Membre du Comité exécutif
Marina Giovannini	Membre du Comité exécutif
François Cuhe	Représentant Pro-Infirmis
Monique Ry-Cusin	Représentante Centre romand SEP
Dominique Monnin	Représentant de l'Association Suisse des Paralysés
Renée Wüst	Représentante Procap
Suzanne Avondet	Représentante de l'association Cerebral
Jorg Hügli	Représentant de la ligue neuchâteloise contre le rhumatisme
Philippe Monard	Représentant Office des tutelles
Jacques Laurent	Représentant SIAM
Daniel Veuve	Membre

## **Membres avec voix consultatives uniquement**

Nicolas Jaccard	Directeur
Wolfgang Ammann	Médecin responsable
Viviane della Santa	Représentante des résidants Neuchâtel
Jézahel Jeanneret	Représentant des résidants La Chaux-de-Fonds
Christelle Steiner	Représentante des résidants La Chaux-de-Fonds
Membre de la com. du pers.	Représentant du personnel Neuchâtel
Membre de la com. du pers.	Représentant du personnel La Chaux-de-Fonds

Organe de Contrôle: Fiduciaire Muller + Christe à Neuchâtel, M. G. Schneider

Secrétariat de la Fondation: Patricia Guenat

**FONDATION  
FOYER HANDICAP - CENTRE DE RÉADAPTATION**

Maladière 33, 2000 Neuchâtel

FOYER HANDICAP  
NEUCHÂTEL

Maladière 33  
2000 Neuchâtel

FOYER HANDICAP  
MONTAGNES NEUCHÂTELOISES

Moulins 22  
2300 La Chaux-de-Fonds

## RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le Comité Exécutif de la Fondation s'est réuni à 7 reprises au cours de l'année 2010-2011 pour suivre les affaires courantes des Foyers.

À l'annonce du départ à la retraite de Daniel Domjan pour février 2011, le Comité a décidé d'entamer une réflexion sur la réorganisation des Foyers. Au terme de celle-ci, il a décidé de regrouper les Foyers sous une seule direction et a nommé, en automne, M. Nicolas Jaccard à sa tête. Le cahier des charges du directeur a été revu et remanié avec l'aide de M. Francis Kneuss, ancien directeur de Foyer Handicap et du Home de La Résidence au Locle. La mise en place de cette nouvelle organisation a demandé plusieurs séances supplémentaires et de nombreuses heures de travail au Comité durant l'été et l'automne 2010.

Le plan stratégique du Conseil d'Etat, présenté en début d'année 2010, a également occupé les réflexions du Comité tout au long de cette année.

M. Giani, tenancier du restaurant de l'Arrosée, atteint dans sa santé, a souhaité arrêter l'exploitation du restaurant au 31 décembre 2010. Il a proposé que l'établissement soit repris en sous-location. Plusieurs séances ont également été nécessaires, en sous-groupe, pour régler, dans un premier temps, la question de l'exploitation par les nouveaux sous-locataires, Mme Ophélie Fasnacht et M. Ronald Lietta, et dans un second temps, pour le réaménagement du restaurant. C'est maintenant chose faite. Le nouveau mobilier est en place.

En octobre 2010, M. François Huguenin, membre du Comité depuis plusieurs années, a donné sa démission pour raison de santé. Grâce à lui, de nombreuses installations techniques et matérielles ont pu voir le jour à Foyer Handicap, notamment la salle d'animation de Neuchâtel. Je le remercie ici sincèrement pour tout ce qu'il a apporté à Foyer Handicap, tant du point de vue culturel que technique.

L'année 2011 a vu arriver le 20<sup>ème</sup> anniversaire des Foyers. Ce jubilé a été dignement fêté le 29 juin à l'Espace Perrier à Marin avec tous les résidents, les bénévoles, les employés, les actuels et anciens membres du Comité ainsi que les représentants du monde politique. Que toutes les personnes ayant œuvré à l'organisation de cette belle journée soient chaleureusement remerciées pour leur travail.

En ce qui concerne les autres faits marquants de cette année écoulée, je laisserai le directeur des Foyers, M. Nicolas Jaccard, vous en faire plus largement part.

Je ne peux terminer sans remercier la direction, les cadres, le personnel et toutes les personnes qui travaillent ou qui œuvrent bénévolement afin de répondre aux besoins des résidents, ainsi que tous les membres de l'Association Foyer Handicap Actions pour leur soutien.

Daniel Jeanneret

## RAPPORT DU TRÉSORIER

Vu la complexité des comptes, je vous épargnerai la lecture fastidieuse des chiffres.

Notons que les comptes globalement pris pour les deux Foyers et le Centre de réadaptation reflètent le budget.

Ils ont été approuvés par le Canton et dûment révisés par la fiduciaire Muller et Christe SA.

Relevons enfin que la valeur boursière du dépôt titres au bilan s'élève à Fr. 129'280.- (val. réelle: Fr. 221'254.-) contre Fr. 129'440.- au 31.12.2009. Une stabilité bienvenue en cette période de tourmente financière.

La valeur des titres du Fonds Michelham est inchangée. (Fr. 66.110.-)

Daniel Surdez

## UNE DIRECTION POUR LES DEUX FOYERS

S'il y a un élément qui a marqué cette année 2010, c'est bien la décision du Comité de direction de notre Fondation de mettre un directeur à la tête des institutions de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

Nous pouvons ici énumérer les bases de réflexion qui ont mené notre Fondation vers cette décision:

1. Monsieur Daniel Domjan, directeur de Foyer Handicap Neuchâtel, a fait valoir son droit à la retraite.
2. L'Etat de Neuchâtel, à travers sa Conseillère d'Etat Madame Gisèle Ory, Cheffe du Département de la Santé et des Affaires Sociales, a clairement déclaré en début de législature sa volonté de diminuer le nombre d'interlocuteurs dans le secteur des institutions sociales, parlant même de regrouper toutes les Fondations de droit privé en une seule entité de droit public.
3. Le constat que durant presque 20 ans d'existence, les institutions du Haut et du Bas ont été gérées de manière différente et que les collaborations ont été plutôt lâches.
4. Une réponse aux soucis d'économie de l'Etat en recherchant des collaborations et des synergies entre les deux institutions.

Sur la base de ces éléments, le Comité directeur a demandé aux deux directions de réfléchir sur une nouvelle organisation. Ces dernières ont examiné plusieurs pistes:

Une première piste consistait à nommer un directeur général coiffant les directions des deux institutions (ou responsables de Foyer), piste rapidement abandonnée car ne permettant pas d'économies directes. Un niveau hiérarchique supplémentaire risquait même d'alourdir le fonctionnement.

Une deuxième piste proposait la mise en place d'une direction «administrative» sur deux sites et d'une direction «pédagogique» sur deux sites également. Ce projet comportait plusieurs inconvénients: peu d'économie, risques de conflits au sein d'une direction collégiale regroupant trois directions (médicale, pédagogique et administrative).

Une troisième piste regroupait les activités par secteur des institutions avec un seul responsable des soins, un seul responsable de l'animation, des thérapies, des ateliers, des services hôteliers... et une direction qui coiffait le tout. L'inconvénient majeur de cette solution résidait dans la multiplication des responsables (responsables par secteur et responsables par site). Là non plus, pas d'économie possible.

Une quatrième piste consistait à s'appuyer sur les compétences des responsables de secteurs actuels et à mettre à la tête des institutions une direction unique appuyée dans chaque Foyer par un coordinateur ou responsable pédagogique.

De son côté, le Comité directeur a retenu trois pistes qu'il a ensuite soumises pour examen à un consultant externe, Monsieur Francis Kneuss, par ailleurs ancien directeur de Foyer Handicap des Montagnes neuchâtelaises:

1. statut quo
2. une direction par Foyer et une administration centralisée
3. une direction pour les deux Foyers et une administration centralisée.

Monsieur Kneuss est arrivé aux conclusions suivantes:

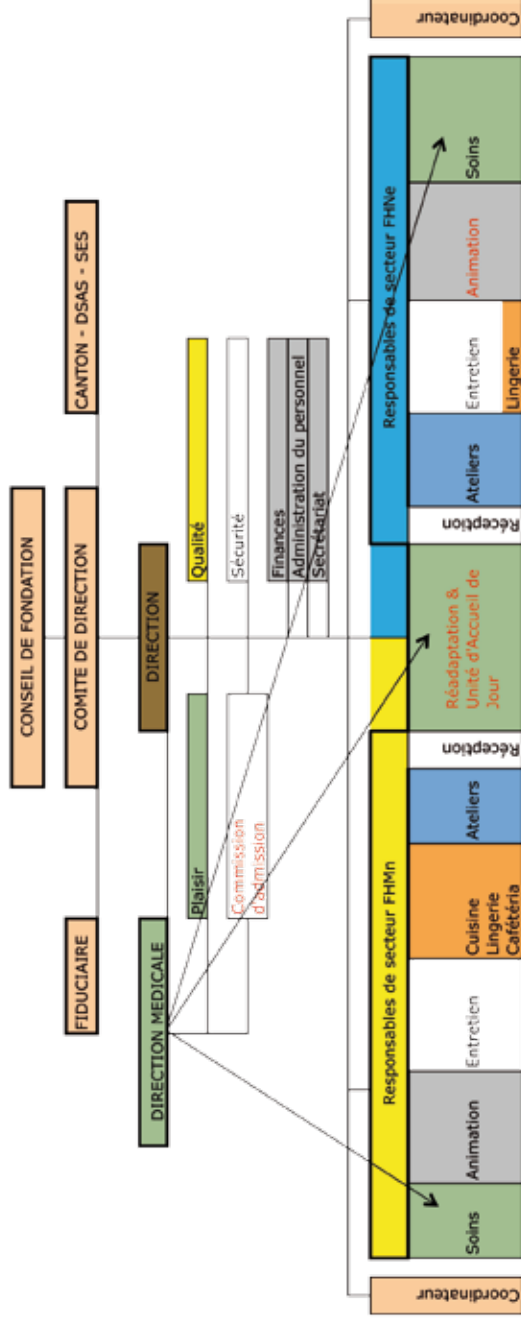
- financièrement, aucune des 3 solutions n'apportait d'économies ni substantielles, ni significatives
- les 3 solutions présentaient chacune des avantages et des inconvénients, in fine, au Comité de mesurer ces éléments et de prendre sa décision.

Les échanges avec notre collègue, Daniel Domjan, avec le Comité directeur, le consultant et les responsables de secteurs des deux Foyers nous ont amené à faire une nouvelle proposition et nous avons pu arrêter un projet d'organigramme qui convenait aux différentes parties, organigramme que vous pouvez consulter ci-après.

Cet organigramme et par là, cette nouvelle organisation nous ont permis:

- de mettre en place une seule direction pour les deux Foyers
- de rassembler les deux administrations et de réviser les cahiers des charges des collaborateurs et collaboratrices du secteur administratif, de déléguer certaines tâches, de réunir des compétences et de chercher des complémentarités

Foyer Handicap  
 Organigramme "direction unique pour FHMe + FHMn



- de n'avoir plus qu'une commission d'admission et un seul regard sur toutes les demandes de placement dans le Canton
- de créer sur chaque site un poste de coordinateur, personne à l'écoute des résidents pouvant également fonctionner en qualité de conseiller et venant en appui du travail déjà effectué par les référents.

Par ailleurs, le départ à la retraite du directeur médical de La Chaux-de-Fonds nous a permis de confier la direction médicale des deux établissements à M. Dr Wolfgang Ammann, déjà médecin directeur à Foyer Handicap de Neuchâtel, dès le 1<sup>er</sup> mai 2011.

De nouveaux cahiers des charges pour le directeur et le directeur médical des deux Foyers ont été établis par le Comité de direction.

Aujourd'hui, il nous reste encore bien du «pain sur la planche», certains éléments sont en travail:

- une réflexion au sujet du règlement de fonctionnement de la commission d'admission
- des collaborations ont été mises en place dans le secteur des thérapies, mais nous aimerions voir un travail plus coordonné et une action plus complémentaire dans ce secteur d'activités
- les activités d'animation restent encore attachées au secteur des soins à Foyer Handicap de Neuchâtel
- notre documentation Qualité doit être le reflet de notre nouvelle organisation, nous devons la remettre à jour et la modifier
- notre site internet mérite également une bonne mise à jour.

Cette réorganisation a amené bien des changements et on sait que dans le milieu institutionnel, le changement est cause de bien des tensions. Nous aimerions dire ici notre reconnaissance:

- au Comité de direction, d'abord, qui nous a écouté et qui nous a fait confiance dans cette démarche
- aux responsables de secteurs, qui ont eu une réaction positive et constructive par rapport à ce projet et qui ont pris une participation active dans sa réalisation

- aux deux coordinateurs, qui ont dû entrer dans un nouveau rôle, se faire connaître et faire reconnaître leur travail
- à l’Autorité, qui a accueilli notre projet positivement
- et enfin à tous les résidants et aux collaborateurs qui ont bien joué le jeu et qui ont réagi positivement face aux problèmes de jeunesse rencontrés dans la mise en place de la nouvelle organisation.

Pour le reste:

Si vous désirez plus de détails sur le fonctionnement des Foyers et des Ateliers ainsi que de l’Unité d’Accueil de Jour, nous pouvons vous remettre les rapports établis par les Responsables de l’Assurance Qualité des deux établissements lors des revues annuelles de direction qui sont un reflet exhaustif de nos activités.

Nous restons volontiers à disposition pour renseigner chacun et chacune sur notre fonctionnement et sur nos activités en général.

Nicolas Jaccard  
Directeur

## DEUX REPRÉSENTANTS DES RÉSIDANTS DU FOYER DE LA CHAUX-DE-FONDS

### **Vingt ans du Foyer des Montagnes neuchâtelaises**

Décembre 1991, Foyer Handicap ouvre ses portes. Le Foyer se remplit peu à peu, au départ le but était de construire un lieu de vie pour personnes handicapées physiques mais pouvant être autonomes, avec peu de personnel. Au fil des mois et des années, il s'est avéré que la population du Foyer changeait peu à peu car les différents handicaps se sont aggravés, du personnel a donc été engagé pour aider les résidants dans leurs tâches quotidiennes. Le Foyer s'est complètement rempli, c'est-à-dire 28 résidants et 2 UAT (unité d'accueil temporaire). Maintenant les studios sont tous occupés, soit 30 résidants. Des ateliers se sont également ouverts, l'atelier informatique, l'atelier cuisine et l'atelier de créativité, ainsi qu'un service de physiothérapie et un service d'ergothérapie. Tout s'est gentiment mis en place!

D'années en années plusieurs couples se sont formés et ont pu ouvrir un mur entre deux studios pour qu'ils puissent vivre ensemble, les structures étaient prévues pour cet aménagement. Des amitiés se sont aussi formées, le Foyer a la structure d'un petit village où voisins et voisines se côtoient; certains voient le Foyer comme une grande famille.

Avec l'aide du service animation, nous avons l'occasion de faire plein de sorties telles que spectacles, concerts, sorties à ski etc. Ce service est très actif. Au départ, nous n'avions qu'une animatrice, puis le genre des sorties a évolué. Les sorties en groupe se font moins souvent, les résidants préférant les sorties individuelles. De ce fait nous avons 3 animatrices et parfois des stagiaires ainsi qu'un apprenti. Les animatrices font des projets avec les résidants d'après leurs intérêts respectifs, toujours à l'écoute de nos envies.

Nous avons aussi le service entretien et conciergerie, qui nous rend beaucoup de services, et bien sûr le service des soins qui est là 24h/24 pour aider les résidants ainsi que pour les soigner. Les soignants prêtent volontiers leur oreille attentive aux résidants dans les bons et les mauvais moments qui peuvent surgir dans leurs vies. Dans un endroit comme le Foyer, c'est important de savoir écouter. Et bien sûr, il faut aussi aborder le sujet le moins drôle du Foyer, les décès des

résidants qui sont survenus pendant ces vingt ans. C'est toujours un coup de tonnerre qui frappe le Foyer quand survient un décès, mais à chaque fois que ça arrive, nous nous tenons les coudes et nous affrontons cette épreuve ensemble. Le personnel se resserre autour des résidants et grâce à eux ils se sentent très soutenus. Environ une dizaine de résidants nous ont quittés.

Puis une personne importante de notre Foyer sans qui ça ne fonctionnerait pas, notre Directeur! Depuis l'ouverture du Foyer, trois directeurs se sont succédé, chacun avec un caractère différent, une personnalité différente, mais qui ont tellement apporté à notre Foyer.

Seule grande ombre sur le Foyer, c'est le départ des résidants pour la retraite. Beaucoup trouvent que ce départ est trop tôt et espèrent un changement de règle à ce sujet dans l'avenir.

Un grand merci au Comité de Fondation sans lequel notre Foyer n'aurait pas vu le jour!

Christelle Steiner

\*\*\*

J'habite au Foyer Handicap. Les soignants, l'animatrice et l'ergothérapeute m'aident dans la vie quotidienne et pour mes loisirs. Je travaille aussi en atelier informatique. Tout est sur place et c'est très pratique.

Je suis content car les après-midi en semaine, je vais acheter seul un dessert que j'aime. Je vais aussi au supermarché seul.

Jézahel Jeanneret

# REPRÉSENTANTE DES RÉSIDANTS DU FOYER DE NEUCHÂTEL

Je viens représenter les résidents du Foyer de Neuchâtel et vous exprimer des ressentis face à l'année qui vient de s'écouler.

Pour commencer, il faut dire qu'il y a eu beaucoup de changements importants en même temps. Automatiquement, c'est venu chambouler nos repères et nous devons intégrer de nouvelles habitudes.

Le changement de directeur avec la venue de Monsieur Nicolas Jaccard, ses nouvelles idées et sa manière différente de fonctionner. C'est une personne qui est bien à l'écoute de nos besoins et qui nous met en confiance.

Le nouveau poste de coordinateur occupé par Swenn Calderara semble bien fonctionner. Il est toujours disponible pour nous écouter et nous aider. Les situations sont concrètes et ne stagnent pas.

Beaucoup de rotation avec le personnel soignant. Ce n'est pas toujours facile de s'adapter, d'intégrer de nouvelles personnes, surtout dans l'intimité. Il serait plus facile de mieux connaître le soignant avant qu'il s'occupe de notre toilette par exemple.

La physio et l'ergo sont importants pour nous, ça nous rassure de savoir qu'ils sont là pour gérer les soucis liés à notre handicap. Et là aussi, il y a également du changement au niveau du personnel ergo.

La création de l'atelier de communication en décembre 2010 est totalement nouvelle et appréciée par plusieurs personnes qui y participent. Avec un ordinateur, on se sent un peu comme tout le monde. L'atelier de communication est un endroit où l'on peut s'évader quelque part... De plus, c'est un espace où l'on peut partager, échanger, rigoler, s'exprimer et où l'on se sent écouté... les gens prennent le temps... c'est fort appréciable et bénéfique.

Ensuite, quelques mots sur l'évolution de la population du Foyer en 20 ans. Avant, il y a avait plus de paraplégiques... Maintenant, il y a beaucoup plus de cas lourds et moins autonomes. Cela est dû en partie à l'évolution de certaines de

nos maladies. Les difficultés liées à la maladie ne sont plus gérables à domicile et nous avons besoin d'être correctement entouré par des professionnels compétents. Et c'est une chance de pouvoir vivre dans une structure qui réunit tous ces professionnels. On se sent comme à la maison, c'est notre lieu de vie et heureusement qu'il existe.

Pour terminer, j'aimerais dire que j'ai eu du plaisir à représenter les résidents du Foyer de Neuchâtel et d'avoir des gens qui nous écoutent. Mais mon souhait serait de passer le relais à quelqu'un de plus jeune, plus dynamique.

Viviane Della Santa

# RAPPORT DE LA COMMISSION DU PERSONNEL DU FOYER DE LA CHAUX-DE-FONDS

Cette année, nous avons, sur demande de M. Jaccard, établi une rétrospective sur l'évolution de la mission du Foyer de La Chaux-de-Fonds depuis son ouverture. Voici donc notre rapport présenté secteur par secteur.

## **Physiothérapie**

Le physiothérapeute constate les développements suivants dans ce secteur: Le remplacement de résidants retraités par des pensionnaires jeunes et pleins de tempérament crée d'intéressantes dynamiques et entretient les motivations. Les pathologies caractérisant les nouveaux bénéficiaires orientent vers des choix thérapeutiques de nature davantage active-assistée.

La prise en charge, par conséquent, s'enrichit de dimensions humaines et sociales, requiert une approche centrée sur la personne, incluant le pourtour familial, et intègre une sensibilité pédagogique.

## **Ergothérapie**

A partir de l'an 2000, le nombre de résidants atteints d'infirmité motrice cérébrale est passé de 5 à 15, ce qui correspond à la moitié des personnes habitant au Foyer. Cette évolution définit la moitié des objectifs poursuivis en ergothérapie. Le taux d'activité est passé de 100 à 140% afin de répondre à ces nouveaux besoins spécifiques.

Les compétences des ergothérapeutes se sont alors davantage dirigées vers le positionnement en fauteuil roulant, l'autonomie dans les déplacements, les troubles visuels spécifiques et la communication.

## **Ateliers**

Au niveau des ateliers, nous constatons que les possibilités physiques des personnes que nous accueillons ont changé.

Ceux qui étaient jeunes il y a 20 ans, le sont moins aujourd'hui (comme le personnel d'ailleurs!). Au niveau de leur santé, il y a moins d'amplitude au niveau du haut du corps ou dans les bras, moins de force, moins de résistance à l'effort, problèmes de vue, sans parler des maladies évolutives.

Les jeunes que nous avons accueillis ces dernières années nous apportent une bonne dose de dynamisme mais ils ont des possibilités physiques très restreintes.

Nous avons dû, en tant que MSP, adapter les travaux proposés dans nos ateliers. Nous devons faire preuve d'encore plus de créativité pour trouver des travaux adaptés, valorisants, intéressants, réalisables et vendables. Nous devons aussi adapter régulièrement nos produits à la tendance du marché.

La recherche et le développement de matériel en adéquation avec les possibilités est maintenant indispensable pour faciliter la gestuelle et cette partie de notre travail est en mouvance constante.

Depuis quelques années, nous tenons, au rythme de 10 à 15 fois par an, un banc au marché de La Chaux-de-Fonds, le mercredi matin. Nous avons aussi, durant 3 jours, un stand à Métropole Centre fin novembre. Depuis mi-avril 2011, un dépôt-vente est installé au Magasin du Monde.

## **Secteur animation**

Le service animation existe depuis la création du Foyer et n'a cessé d'évoluer depuis.

Une seule animatrice à 100% y travaillait et elle assurait l'accompagnement des résidents dans leurs loisirs.

Avec la mise sur pied du Système Qualité, l'animatrice en place s'est vue dotée d'une charge administrative supplémentaire.

2002 a vu la création d'un poste à 80% pour assurer l'accueil et l'accompagnement de jeunes atteints d'infirmité motrice.

Ensuite, avec l'arrivée de l'informatique, la mise en place d'outils d'évaluation du service lui-même en lien avec le Système Qualité, l'accueil de stagiaires, la formation d'apprentis ASE, le maintien des dossiers résidents, la collaboration plus que nécessaire avec les autres services, et encore bien d'autres tâches... le rôle des animatrices n'est plus cantonné au seul accompagnement des résidents dans leurs loisirs, mais il s'est considérablement étoffé.

Avec l'arrivée de M. Nicolas Jaccard, il y a eu de nouveaux cahiers des charges, dont celui d'une responsable du service exigeant un niveau HES, chose qui n'était pas envisageable selon la convention qui nous régissait. Mais les tâches étaient bien celles d'une responsable de secteur!

Ensuite, avec le passage à la nouvelle CCT, les cahiers des charges ont encore changé. L'avènement de la nouvelle formation d'ASE a aussi formaté le cahier des charges des animatrices qui secondent la responsable.

Un poste supplémentaire d'ASE à 60% a été créé en début d'année 2011 et le poste est pourvu depuis juin 2011.

Le poste, formellement reconnu de responsable de secteur, est celui d'un niveau HES, ce qui sous-entend une reconnaissance supplémentaire de la fonction auprès de personnes handicapées et on admet un rôle d'expert dans cette fonction conjointement à un rôle de formateur.

Il a fallu un peu batailler avec l'ANMEA pour qu'elle reconnaisse ces acquis et que le canton admette aussi la professionnalisation de cette fonction. Ceci aussi sur le plan salarial. Rien n'est définitivement acquis, mais le chemin parcouru est plutôt satisfaisant.

Le service d'animation tend à être plus professionnel, plus expert, avec une vision globale de l'ancrage des personnes handicapées dans le monde. Il tend aussi à une visibilité extérieure qui est importante si nous voulons conserver et acquérir des soutiens.

### **Secteur administratif**

Il est difficile de parler d'évolution pour le secteur administratif, non que les besoins des résidents, des collaborateurs ou de la direction n'aient évolués, mais surtout que le secteur administratif du Foyer dépend de décisions politiques.

En effet, nous devons appliquer des directives qui sont annuellement modifiées que cela soit au niveau fédéral (OFAS, Santé Suisse) qu'au niveau cantonal (Santé Publique, Service des Institutions pour Adultes et Mineurs, ANMEA). De plus nos outils de travail, qui sont en grande partie informatisés, subissent régulièrement des mises à jour. Nous parlerons donc, non pas d'évolution, mais bien d'un besoin d'adaptation constant.

### **Secteur cuisine, lingerie**

Une répartition différente des postes a été mise en place depuis le changement de chef de cuisine. Les postes des dames de service font partie de ce secteur depuis quelques années.

Les repas servis sont en augmentation, un nouveau système de choix pour les repas a été mis en place. L'acquisition du label Fourchette Verte fait partie des changements notables pour ce secteur.

En lingerie, le volume du linge traité a augmenté de 10%.

### **Entretien**

Le secteur a toujours la même dotation de postes.

La charge de travail pour les nettoyeurs et les petites réparations a bien augmenté,

il y 20 ans, les familles s'investissaient plus pour le quotidien de la personne qui habitait au Foyer, celle-ci était aussi plus mobile et elle assurait elle-même une partie de l'entretien de son studio. A la longue l'entourage s'essouffle, lâche prise et délègue de plus en plus les tâches du quotidien aux employés du Foyer. Le Système Qualité a permis de formaliser une façon de faire. Il provoque un suivi écrit plus important, mais facilite également la traçabilité. L'augmentation du nombre d'employés a provoqué une consommation double de produits de nettoyage, de serviettes papier, etc. Il a aussi fallu installer de nouveaux casiers.

## **Secteur soins**

En 20 ans, la mission du Foyer a évolué, voire changé complètement dans plusieurs aspects. Au départ, les personnes habitant au Foyer correspondaient à la mission de l'institution. Les jeunes handicapés moteurs qui constituaient la majorité des bénéficiaires, travaillaient à l'extérieur, suivaient des études universitaires et d'autres cherchaient dans l'institution la possibilité d'une réadaptation physique, professionnelle et sociale.

Six personnes nécessitaient une prise en soins quotidienne, 3 prises en soins complexes et trois simples. Cela permettait aux soignants un suivi très rapproché du projet de vie de chacun. Ainsi trois à quatre soignants se partageaient quotidiennement le travail. Le responsable d'équipe participait aux soins d'une ou de deux personnes selon besoin.

L'animation était organisée la plus grande partie du temps par les résidents eux-mêmes et l'accompagnement pluridisciplinaire se réalisait de façon spontanée. Les deux équipes soins et la direction se retrouvaient tous les vendredis à 10 heures pour une seule remise de service hebdomadaire de 2 heures.

Par la suite, le profil des résidents venant habiter au Foyer a changé et la dynamique de l'institution aussi.

L'arrivée du Système Qualité a amélioré bien des choses, mais a également alourdi administrativement la prise en soins. Chaque démarche engendre souvent de nouvelles tâches : protocole, check-list, suivi de projet, colloque, évaluation, entretien, bilan, enquête etc.

Aujourd'hui, nous avons 24 prises en soins journalières dont 3 partielles (c'est-à-dire 2 à 3 douches hebdomadaires par résident). Pour les 21 prises en soins complexes, la suppléance aux activités de vie quotidienne est complète.

Ceci est assuré journallement par 6 soignants minimum disposant des moyens auxiliaires nécessaires pour les différents soins et transferts. Des cours de PDSB sont assurés par le Foyer afin d'éviter les accidents soignants/soignés, les problèmes de dos et autres souffrances dues aux prises en soins de résidents lourdement atteints par l'évolution de leur maladie.

Le travail pluridisciplinaire est plus que jamais indispensable pour satisfaire les demandes et les besoins de plus en plus complexes des résidents.

L'arrivée de l'informatique, de l'électronique ainsi que des moyens augmentatifs de la communication dans le quotidien de certains résidents obligent à une formation quasi constante dans ces domaines.

Le personnel soignant joue un rôle «pédagogique» vis-à-vis des résidents et également auprès des élèves des différentes écoles de soins, HES, ASSC, Croix-Rouge et IFISI (France).

La polyvalence des soignants est donc de rigueur afin d'assurer des prestations de qualité.

Florence Hug-Dietrich  
Représentante de la Commission

# RAPPORT DE LA COMMISSION DU PERSONNEL DE FOYER HANDICAP NEUCHÂTEL

La Commission a rencontré le Comité de Direction à deux reprises pour évoquer différents problèmes connus et déjà mentionnés:

- Les nombreux départs et arrivées dans le personnel
- Les absences (maladie, maternité, accident) entraînant une surcharge de travail dans les équipes car la marge de manœuvre est restreinte vu la dotation actuelle (fonctionnement en flux-tendu)
- Les nombreux changements ainsi que l'évolution des pathologies font ressentir une certaine lourdeur
- Le départ à la retraite de M. Domjan.

L'année 2010 a permis à la Commission du personnel de travailler sur les sujets suivants:

- La fumée dans l'établissement et les problématiques qui y sont liées, notamment les risques très élevés pour certains résidents qui ne sont plus en mesure de gérer leur consommation sans un risque évident pour eux-mêmes et les autres résidents. De nombreux risques d'incendie ont été mentionnés à la direction avec apparemment aucune influence sur la politique institutionnelle. Celle-ci maintient sa position qui est celle de respecter la sphère privée (le studio des résidents) comme une chose à laquelle on ne touche pas. La Commission du personnel attire l'attention ici une fois encore sur le risque grandissant pour quelques résidents de fumer dans leur chambre. Ce n'est pas seulement le résident mais toute l'institution qui est menacée.
- L'élaboration d'un projet pour mesurer la satisfaction du personnel dans la démarche Qualité. Elle a été mesurée une nouvelle fois à l'aulne de ce document cette année. Nous souhaitons que cette démarche soit poursuivie.
- Depuis que le nouveau règlement a été adopté en novembre 2008, nous avons renouvelé la Commission pour la première fois lors de l'assemblée annuelle du personnel, en mars 2011. Trois nouveaux membres ont été nommés, soit la moitié de la Commission.

Leur remplacement n'a pas été facile. Il est de plus en plus difficile de motiver le personnel à des tâches supplémentaires. Pourquoi?

Nous avons émis l'hypothèse que le travail avec les résidents étant très prenant, le personnel a besoin de se protéger et ne veut plus s'investir dans des activités annexes ou encore mal reconnues au sein du Foyer.

La Commission a été peu sollicitée par le personnel du Foyer durant l'année 2010.

Ce début d'année 2011 a été marqué par un changement important dans l'institution puisque le directeur de FHNE, M. Domjan, est parti à la retraite.

Avec M. Jaccard, le nouveau directeur, un certain nombre de changements est en cours.

## **20 ans des Foyers (petite rétrospective)**

Les Foyers étaient régis par l'ANEMPA  
Association Neuchâteloise des Etablissements et Maisons pour Personnes Agées.

Actuellement, nous avons passé sous le régime de l'ANMEA  
Association Neuchâteloise des Maisons pour Enfants, Adolescents et Adultes.

La première année, le Foyer de Neuchâtel n'affichait pas complet. Il y avait beaucoup moins d'employés qu'aujourd'hui. La vie au Foyer était axée presque exclusivement vers des occupations «professionnelles»:

A titre d'exemple, le personnel était composé de:

- La direction et le personnel administratif
- L'équipe de personnes soignantes
- L'équipe technique (conciergerie, lingerie)
- 1 personne à l'atelier Bartimée (ARIHANE et l'office postal aujourd'hui, soit 2.7 postes)
- 1 personne à l'animation (actuellement 1.7 postes + tous les bénévoles) à l'époque 1 accompagnant pour 4 à 5 résidents, actuellement 1 pour 1
- 1 physiothérapeute à temps partiel
- 1 ergothérapeute à temps partiel.

Actuellement, nous sommes plus de 60 employés, les prises en charge et les tâches se sont modifiées:

- Une prise en charge médicale qui a fortement augmenté
- L'animation s'est sensiblement étoffée
- L'Unité d'Accueil de Jour s'est ouverte quelques années plus tard
- La prise en charge sociale n'existait pratiquement pas.

En 1991, le Foyer était prévu comme un lieu de vie permettant d'accueillir des personnes d'âge AI, atteintes d'un handicap physique prédominant, voire sévère, nécessitant un accompagnement quotidien pour les actes ordinaires de la vie.

Selon les statuts:

*«Ces personnes doivent disposer d'une autonomie relationnelle et intellectuelle suffisante pour gérer leur propre existence, le personnel du Foyer n'assumant pas de prise en charge dans ce domaine»,*

et si cela est réel à l'admission cela n'est plus toujours le cas après quelques années de vie au Foyer.

Mais c'est avec plaisir que nous avons assumé notre travail, selon les statuts, et même au delà des statuts.

- Plusieurs résidants ont choisi le Foyer comme tremplin vers une nouvelle vie
- D'autres ont choisi de faire leur vie ici
- Certains ont même choisis de terminer celle-ci au Foyer.

Ces modifications ont amené le personnel à s'adapter à ces prises en charge et à augmenter ses compétences professionnelles (accompagnement social et plus spécifiquement aux personnes cérébro-lésées, accompagnement aux personnes en fin de vie, etc.)

La «clientèle» du Foyer continue d'évoluer et les résidants qui arrivent actuellement nécessitent généralement un accompagnement de plus en plus important au niveau **médico-psycho-social** (nous pensons par exemple à une personne présentant un «Locked-in syndrome»).

Nous avons plaisir de participer à ces mutations, mais nous restons tout de même très vigilants sur l'évolution des politiques sociales et des moyens mis à notre disposition pour continuer de réaliser ce travail ou cette mission.

Pierre Juvet et Claude Zurcher  
Pour la Commission du personnel

Associés : Christe Jacques, Cuche Bernard, Schaller Damien, Schneider Georges, Vonlanthen Alain  
Experts-comptables diplômés

## **Rapport de l'organe de révision au Conseil de Fondation du Centre de réadaptation – Foyer Handicap, Neuchâtel**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Centre de réadaptation – Foyer Handicap, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

### *Responsabilité du Conseil de Fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de Fondation et par délégation au Comité exécutif pour certaines tâches. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Associés : *Christe Jacques, Cuche Bernard, Schaller Damien, Schneider Georges, Vonlanthen Alain*  
Experts-comptables diplômés

*Rapport sur d'autres dispositions légales*

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation n'était que partiellement opérationnel.


Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi suisse. Par conséquent, nous n'avons pas pu confirmer l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 15 juin 2011  
GSC/sco

FIDUCIAIRE  
MULLER ET CHRISTE S.A.

  
Daniele Raffaele  
expert-réviseur agréé

  
Georges Schneider  
expert-réviseur agréé  
(réviseur responsable)

**Annexes :** Comptes annuels cumulés du Centre de réadaptation, du Foyer de Neuchâtel et du Foyer de la Chaux-de-Fonds

- Bilans, comptes de profits et pertes et annexes

Bilans au 31 décembre 2010 de :

- Centre de réadaptation-Foyer Handicap
- Foyer Handicap Neuchâtel
- Foyer Handicap des Montagnes neuchâteloises

F I D U C I A I R E  
M U L L E R E T C H R I S T E S A

**CENTRE DE READAPTATION-FOYER HANDICAP, NEUCHATEL**

**BILAN CUMULE AU 31 DECEMBRE 2010**

**ACTIFS**

	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
	CHF	CHF
<b>Disponible</b>		
Caisses	27'730.35	33'583.40
Chèques postaux	70'996.65	28'808.10
Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel	554'361.29	753'894.68
UBS SA	46'393.39	45'944.33
	<u>699'481.68</u>	<u>862'230.51</u>
<b>Réalisable</b>		
Débiteurs pensions	1'002'948.30	1'138'872.10
Débiteurs divers	24'243.55	39'751.40
A.F.C. - Impôt anticipé à récupérer	4'045.15	2'834.60
Actifs transitoires	52'011.05	36'786.30
Parts sociales CADES	500.00	500.00
Titres "Fonds Michelham"	66'110.00	66'110.00
Titres (valeur boursière CHF 221'254.00)	129'280.00	129'440.00
	<u>1'279'138.05</u>	<u>1'414'294.40</u>
<b>Immobilisé</b>		
Véhicules Neuchâtel	207'488.15	223'936.70
./ Fonds d'amortissement	-182'090.15	-190'072.70
Véhicules La Chaux-de-Fonds	169'565.08	168'110.08
./ Fonds d'amortissement	-121'977.00	-96'707.00
Equipements et mobilier		
- Neuchâtel	2'222'843.10	2'420'137.55
- ./ Fonds d'amortissement	-1'549'930.70	-1'755'143.80
- La Chaux-de-Fonds	1'335'753.35	1'335'589.90
- ./ Fonds d'amortissement	-864'364.00	-856'343.95
Immeubles		
- Neuchâtel	13'700'473.20	13'683'599.10
- ./ Fonds d'amortissement	-523'504.35	-523'504.35
- La Chaux-de-Fonds	11'975'792.79	11'939'119.45
- ./ Fonds d'amortissement	-1'328'000.00	-1'341'000.00
	<u>25'042'049.47</u>	<u>25'007'720.98</u>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>	<b><u>27'020'669.20</u></b>	<b><u>27'284'245.89</u></b>

**FIDUCIAIRE**  
**MULLER ET CHRISTE SA**

**CENTRE DE READAPTATION-FOYER HANDICAP, NEUCHÂTEL**

**BILAN CUMULE AU 31 DECEMBRE 2010**

**PASSIFS**

	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
	CHF	CHF
<b>Exigible à court terme</b>		
Créanciers	211'171.92	319'679.97
Passifs transitoires	76'521.90	75'943.10
UBS S.A. - compte courant	1'092'251.35	591'638.90
Dépôt garantie garage	1'200.00	1'200.00
Fonds Michelham	81'074.44	84'799.28
Réserves et fonds divers	94'950.45	164'987.45
Provisions diverses	29'265.95	29'265.95
Pouvoirs Publics, compte courant	4'111'172.05	4'543'376.25
Excédent de charges "Foyer Neuchâtel"	-2'573'713.95	-2'437'125.70
Excédent de charges "Foyer La Chaux-de-Fonds"	-2'246'433.51	-2'225'862.31
	<u>878'006.60</u>	<u>1'147'902.89</u>
<b>Exigible à moyen et long terme</b>		
Fonds de rénovation PPE	31'441.95	27'344.35
UBS SA, Neuchâtel		
- Hypothèque	1'325'000.00	1'325'000.00
Banque Cantonale Neuchâteloise, La Chaux-de-Fonds		
- Hypothèque	1'238'383.25	1'238'383.25
Subventions diverses		
- Neuchâtel	9'673'866.00	9'673'866.00
- La Chaux-de-Fonds	8'971'242.00	8'971'242.00
Fonds des dons		
- Neuchâtel	2'667'839.70	2'667'839.70
- La Chaux-de-Fonds	1'868'211.60	1'868'211.60
	<u>25'775'984.50</u>	<u>25'771'886.90</u>
<b>Fonds propres</b>		
Fortune en début d'exercice	364'456.10	363'700.05
Résultat de l'exercice	2'222.00	756.05
Fortune en fin d'exercice	<u>366'678.10</u>	<u>364'456.10</u>
<b><u>TOTAL DES PASSIFS</u></b>	<b><u>27'020'669.20</u></b>	<b><u>27'284'245.89</u></b>

## CENTRE DE READAPTATION-FOYER HANDICAP. NEUCHÂTEL

## COMPTES D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE 2010

	Exploitation Fondation		Exploitation Neuchâtel		Exploitation La Chaux-de-Fonds	
	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2009
Produits	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Taxes de pension					1'845'386.55	1'753'140.90
Autres prestations aux résidents			1'529'544.20	1'506'341.70	870'017.85	861'222.85
Produits des loyers			813'909.45	860'436.90	1'2060.00	9'120.00
Produits des placements			148'196.85	146'052.95	1'005.70	1'418.70
Recettes cafétéria	9'496.60	6'042.60			26'101.65	23'204.25
Prestations au personnel et à des tiers			151'301.95	185'954.30	38'494.90	217'568.10
	<b>9'496.60</b>	<b>6'042.60</b>	<b>2'642'952.45</b>	<b>2'698'785.85</b>	<b>2'793'067.65</b>	<b>2'865'674.80</b>
<b>Charges</b>						
Salaires et charges sociales			3'594'917.75	3'560'194.70	3'778'431.05	3'877'206.65
Honoraires prestations de tiers			38'489.40	44'118.25	31'092.15	29'865.70
Besoins médical			248'099.30	233'921.45	199'120.40	167'045.07
Vivres et boissons			393'910.65	367'951.80	148'026.15	144'646.15
Autres charges ménagères			47'609.35	49'131.80	42'638.07	43'448.55
Entretien et réparation immeuble et équipements			120'548.85	108'926.00	100'974.04	133'252.73
Intérêts passifs	629.00	569.15	55'442.60	60'037.75	33'518.50	34'362.45
Achats équipements divers			2'453.00	2'174.50	6'990.73	8'277.85
Energie, eau			181'802.15	167'332.35	87'459.65	85'628.15
Frais de bureau et administration	6'645.60	4'717.40	181'827.40	103'301.10	78'710.62	72'039.17
Assurances et taxes			29'972.65	30'816.80	17'817.80	18'534.30
Autres charges concernant pensionnaires			15'066.60	16'135.70	52'657.80	15'641.05
Autres charges d'exploitation			10'504.05	12'747.05	18'796.35	20'128.75
Excédent charges ateliers protégés			319'116.65	309'446.30	359'827.85	364'062.54
Amortissements			70'906.00	71'676.00	83'440.00	77'400.00
	<b>7'274.60</b>	<b>5'286.55</b>	<b>52'16'666.40</b>	<b>51'353'911.55</b>	<b>50'339'501.16</b>	<b>50'911'537.11</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2'222.00</b>	<b>756.05</b>	<b>-2'573'713.95</b>	<b>-2'437'125.70</b>	<b>-2'246'433.51</b>	<b>-2'225'862.31</b>

# RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE FOYER HANDICAP ACTIONS

*«Le bénévolat joue le rôle de fleur dans la nature ...  
En notre siècle de rendement et d'efficacité, la fleur nous réapprend le sens de  
la beauté née de la gratuité».*

Bernard Comby

## **Le temps gratuit**

Ce qui est particulier au bénévolat c'est bien la notion de temps. On le dit et on le redit: le bénévole donne son temps! En effet, au dicton «le temps c'est de l'argent» se substitue une véritable disponibilité. Le temps que l'on donne et que l'on se donne ouvre à d'autres formes de communication et les services rendus prennent une autre signification. Que l'on se trouve en situation d'aide individualisée ou dans un engagement au sein d'une collectivité, le temps passé n'a pas de prix. Pas de prix ne veut pas dire sans valeur! Et c'est bien là la difficulté de mesurer l'apport du bénévolat dans une société dont les points de comparaison sont essentiellement matériels. Mais rassurons-nous, si le bénévolat est si vivant dans notre pays, c'est la preuve que chacun y trouve des satisfactions et des ressources à la mesure de ses engagements.

A l'image de la pensée de Bernard Comby et de l'analyse du bénévolat d'Eddy Blandenier, je peux dire que l'objectif de notre Comité a été atteint puisque 2010 fut une année fructueuse.

Les 5 et 6 novembre, plus de 80 bénévoles étaient dans la rue pour vendre nos petits paquets de mouchoirs.

Malgré les incertitudes de la conjoncture, la cuvée 2010 a dépassé toutes nos espérances puisqu'elle nous a rapporté la coquette somme de plus de Fr. 22'000.-. Le parrainage par une personnalité du milieu sportif, Mme Olivia Nobs, médaillée olympique en boardercross, la médiatisation par le biais de la presse écrite, audiovisuelle tels que RTN et Canal Alpha, et surtout l'engagement de toutes les personnes qui se sont impliquées ont contribué à la réussite de notre mission.

Une fois de plus, les résidants ont collé une dizaine de milliers de cœurs sur nos paquets de mouchoirs. Qu'ils en soient remerciés.

Durant l'année, notre Comité s'est également astreint à la modification des statuts de notre Association.

## **Fondation Elysium**

Nous passons du rêve à la réalité puisqu'à ce jour 22 résidants ont réalisé leur rêve grâce à ce Fonds. Notre Comité a répondu positivement à des demandes qui seront concrétisées dans le courant 2011.

Tels sont les grands axes de cette dernière année. Vous remarquerez que la moisson fut belle en 2010 et que notre Association se porte bien. Notre reconnaissance va aux Neuchâteloises et Neuchâtelois qui ont ouvert leur cœur et leur porte-monnaie envers nos résidants.

## **Un petit regard vers l'avenir**

2011 sera l'année de la fête puisque nous célébrerons le 20<sup>ème</sup> anniversaire des Foyers le 29 juin prochain. Cette journée récréative rassemblera les résidants, les collaborateurs des Foyers et les invités. Notre Association s'est engagée à «casser sa tirelire» en participant aux frais de cette manifestation.

Après la fête et les réjouissances, notre Comité s'est fixé comme objectif, en cette année européenne du bénévolat, de vendre 15'000 paquets de mouchoirs les 4 et 5 novembre 2011.

## **Comité**

Une personnalité bien présente dans notre Comité a souhaité prendre une «retraite» bien méritée. D'abord au Comité des Actions, il y a plus de 20 ans, et ensuite au Comité de Foyer handicap actions, il s'agit de notre ami André Bernasconi.

Merci, André, de ce que tu as donné tout au long de ces années. Non seulement tu as œuvré sans relâche pour que la cause des handicapés soit reconnue dans la société, mais tu as su transmettre tes engagements personnels à tes enfants, tout d'abord Michel, qui fut membre de notre Comité, malheureusement décédé, et maintenant Arlette notre efficace et engagée secrétaire. MERCI de tout cœur.

Je ne désire pas conclure ce message sans remercier du fond du cœur toutes celles et ceux (membres du Comité, directeur des Foyers, bénévoles et généreux donateurs), qui de par leur engagement, parfois très important, ont contribué, dans un excellent état d'esprit, au succès de la cause que nous défendons à travers **Foyer HANDICAP ACTIONS**.

Anne-Marie Barzé

# ASSOCIATION CANTONALE FOYER HANDICAP ACTIONS

## LISTE DES MEMBRES

### **Présidente**

Anne-Marie Barzé                      Pavés 30                      2000 Neuchâtel

### **Trésorier**

Dominique Brossin                      Epargne 8                      2300 La Chaux-de-Fonds

### **Secrétaire**

Arlette Sturzenegger                      Emancipation 25                      2300 La Chaux-de-Fonds

### **Membres**

André Bernasconi                      Côtes-des-Billodes 6                      2400 Le Locle

Martine Bregnard                      Cuard 47b                      2022 Bevaix

Bernard Froidevaux                      Nord 163                      2300 La Chaux-de-Fonds

Louis Golay                      Quarre 5                      2108 Couvet

Marie-Noëlle Villemain                      Eroges 5                      2400 Le Locle

### **Représentants de la Fondation**

Michel Bogdanski                      Brandons 9a                      2016 Cortaillod

Aline Sermet                      Serre 5                      2000 Neuchâtel

### **Directeur des Foyers**

Nicolas Jaccard                      Moulins 22                      2300 La Chaux-de-Fonds

